

organismes, et de la prestation de services de soutien à certaines unités d'autres commandements.

Des renseignements concernant la formation générale des recrues et la formation spécialisée, l'instruction des officiers, l'entraînement au vol, les trois collèges militaires canadiens, le programme de cadets et autres programmes connexes figurent au Chapitre 7 — Éducation, Formation et Activités culturelles.

3.7.2.5 Commandement des communications des Forces canadiennes

Ce commandement maintient les installations de communications stratégiques des Forces canadiennes et, en cas d'urgence, des gouvernements fédéral et provinciaux. Il établit également des points d'interconnexion des réseaux stratégiques et tactiques, et il exploite les principaux centres de traitement automatisé des données du ministère de la Défense.

Les 12 unités de la Milice du Commandement des communications des Forces canadiennes sont situées dans les villes suivantes: Vancouver, Edmonton et Calgary; Regina et Winnipeg; Toronto et Ottawa; Montréal et Québec; et Saint-Jean (N.-B.), Halifax et Charlottetown. Leurs fonctions consistent dans l'ensemble à accroître l'effectif du Commandement des communications des Forces canadiennes en cas d'urgence, à appuyer en matière de communications la Milice du Commandement de la Force mobile dans des opérations d'urgence en temps de paix, à fournir des instructeurs pour la formation des signaleurs des unités du Commandement de la Force mobile, et à assurer les communications pour le contrôle des exercices tactiques de la Milice du Commandement de la Force mobile.

Forces canadiennes en Europe. Les Forces canadiennes envoyées en Europe pour appuyer l'OTAN comprennent un élément Terre et un élément Air. Le premier est un Groupement tactique mécanisé; le second comprend trois escadrons dotés d'avions *CF-104 Starfighter*. Ces éléments sont stationnés près de Baden-Baden, en République fédérale d'Allemagne.

Administration des bases militaires au Canada. Le personnel et les services nécessaires à un échelon inférieur au quartier général des Commandements pour administrer et appuyer les unités établies dans une localité particulière sont groupés dans les bases des Forces canadiennes. Chaque base relève d'un commandant fonctionnel à qui le commandant de la base doit faire rapport.

Organisation fonctionnelle et régionale. Les commandants fonctionnels assument des responsabilités tant régionales que fonctionnelles pour ce qui concerne la représentation auprès des gouvernements provinciaux, l'aide aux autorités civiles, les opérations d'urgence et de survie, l'administration des cadets, et les services régionaux de soutien à l'intention de toutes les unités de la région.

3.7.3 Planification des mesures d'urgence

L'Organisation des mesures d'urgence a été créée en vue de coordonner les aspects civils de la politique de défense confiés à des ministères et organismes fédéraux en prévision de l'éventualité d'une guerre nucléaire. A la fin de 1973, certaines modifications ont été apportées afin d'assurer une réaction efficace dans toute situation d'urgence. En 1974, l'Organisation a pris le nom de Centre national de planification des mesures d'urgence. Le nouvel organisme travaille sous la direction du Conseil privé, et son rôle principal est d'atténuer les conséquences de désastres qui pourraient frapper le Canada. Il continuera à avoir des bureaux régionaux dans chaque capitale provinciale afin d'assurer la continuité de l'aide aux autorités provinciales dans l'élaboration de compétences mutuelles en prévision de situations d'urgence.